

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS
VILLE DE GUINES

N°26/059

ARRETE DU MAIRE

ADMINISTRATION GENERALE : - *Délégation de fonctions et de signature à
Madame Julie MATTE, 2^{ème} Adjointe au Maire*

Nous, Eric BUY, Maire de Guïnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°4 du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité

ARRETONS

Article 1 : - Madame Julie MATTE, 2^{ème} Adjointe, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité les fonctions du Maire, dans le domaine **des relations avec le quartier du Marais de Guïnes et de la culture** et notamment de la médiathèque municipale, de la Tour de l'Horloge, de l'Harmonie municipale et de l'école municipale de danse. Elle s'occupera également de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

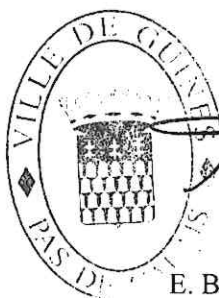
Article 2 : - Pour mener à bien sa mission, l'intéressée est autorisée à signer en notre lieu et place tous les actes relatifs à sa délégation, dont les marchés à procédure adaptée, dans les limites fixées par la délibération du 21 mars 2026.

Article 4 : - En cas d'empêchement ou d'absence, Madame Patricia GREVIN, suppléera sa collègue, dans tous les domaines délégués que ce soit pour les fonctions ou la signature.

Article 3 : - L'Adjoint délégué a commencé effectivement à exercer les fonctions susvisées le 21 mars 2026.

Article 5 : - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Calais et notifiée aux intéressées.

Fait à Guïnes, le 24 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,



E. BUY

Accusé de réception en préfecture
062-216203976-20260324-26-059-A1
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026